RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 15344
Numéro SIREN : 803 668 136
Nom ou dénomination : ABBYY FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 29988

ABBYY FRANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social : 43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

803 668 136 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 OCTOBRE 2023

PREMIERE DECISION
(Constatation de la démission de Monsieur Steven Cronin de ses fonctions de Gérant de la Société)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Gérant, prend acte de la démission de Monsieur Steven Cronin de ses fonctions de Gérant de la démission avec effet à compter du 30 septembre 2023.

L'associé unique remercie Monsieur Steven Cronin pour ses services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION
(Nomination de Monsieur Stefan Sommer en qualité de Gérant de la Société en remplacement de Monsieur Steven Cronin, démissionnaire)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Gérant, décide de nommer en qualité de nouveau Gérant de la Société Monsieur Stefan Sommer, en remplacement de Monsieur Steven Cronin, avec effet à compter du 30 septembre 2023 et pour une durée illimitée.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Stefan Sommer a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION
(Détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Gérant, rappelle que, conformément à l'article 13 des statuts de la Société, les pouvoirs du Gérant sont les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

.../...

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME DECISION
(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.

Mr. Stefan Sommer
Gérant